

DEPARTEMENT DE L'EURE

ARRONDISSEMENT DES
ANDELYS

Canton de Pont-de-l'Arche

COMMUNE
DE
MARTOT

DATE DE CONVOCATION
2 JUIN 2016

DATE D'AFFICHAGE
2 JUIN 2016

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14

OBJET :

2016/27

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille seize, le sept juin, à dix-huit heures quinze minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur François CHARLIER, Maire.

Etaient présents : J.P. COMBES, M. DURUFLÉ, F. BARBIER, D. BLONDEL, F. COUTEAU, S. DELMOTTE, H. GANDOSSI, M. GOMMÉ, M. LABIFFE, D. LAFFILLÉ, S. STEENSTRUP

Absent représenté : G. LABIFFE par M. DURUFLÉ
M. QUENNEVILLE par F. CHARLIER

formant la majorité des membres en exercice.

Absents : F. POINTIER

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Paul COMBES

**ACHAT D'UN NOUVEAU VIDEOPROJECTEUR POUR LE TABLEAU
BLANC INTERACTIF DE L'ECOLE**

Monsieur le Maire informe les conseillers que le vidéoprojecteur pour le tableau blanc interactif de l'école est obsolète et qu'il convient donc de le changer. Il présente deux devis, le devis de la société QUADRIA étant le moins disant, avec un montant TTC de 1 011.90 €, Monsieur le Maire propose aux conseillers de retenir cette offre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, donne son accord pour cet achat.

QUESTIONS DIVERSES

Jean-Paul COMBES présente aux conseillers municipaux un bilan des TAP (temps d'activités périscolaires) : cette année 30 élèves ont profité des TAP et le coût annuel des activités s'élève à 99 € par élève, soit 20 € de moins que pour l'année 2014-2015. Ces économies dues à une baisse des achats de matériels pour les activités manuelles a permis de proposer aux enfants une initiation au Golf sur une période de 6 semaines.

Jean-Paul COMBES rappelle que cette année les TAP ont été animés par plusieurs intervenants :

- Didier BLONDEL, pour les cours de cuisine (5 périodes)
- Yohann BLONDEL, pour les cours de théâtre (5 périodes)
- L'école de musique et de danse Erik Satie pour la musique (1 période) et la danse (1 période)
- Le Golf de Lery-Poses (1 période)

- Bérénice LEROUX pour les cours d'informatique
- Charlène MANCIAUX et Olivier TRABUCCO de la CASE pour les activités manuelles et sportives

Didier BLONDEL précise qu'il ne souhaite pas renouveler son engagement dans les TAP pour l'année 2016-2017, il soulève un problème de discipline des enfants.

Hélène GANDOSI propose de faire signer un règlement intérieur des TAP pour la rentrée 2016-2017 afin de sensibiliser les parents et les enfants quant à ce problème de discipline.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que face aux difficultés financières de la commune de Tostes qui supporte une facture très élevée pour la scolarisation de ses élèves, les communes de Martot et Criquebeuf-sur-Seine ont proposées à Madame le Maire de Tostes d'accueillir une quarantaine d'élèves pour un coût modeste.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la CASE est compétente en matière de voirie qui comprend l'entretien des caniveaux, cependant l'entretien des bords de murs et clôtures doit être effectué par les habitants. Monsieur le Maire propose au conseil d'adresser aux habitants de la commune une note d'information demandant à chacun d'entretenir ses bordures.

Monsieur le Maire informe les conseillers que Enedis (ERDF) propose 2 réunions destinés aux élus les 20 et 27 juin concernant les compteurs LINKY.

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'un nouveau type de restauration scolaire pourrait être envisagée avec la Régie des « Deux Airelles » de Louviers. Le projet est de proposer aux enfants des repas qualitatifs cuisinés à partir de produits locaux. Il précise que cette évolution a un impact financier sur le coût des repas. Actuellement, le prix de revient d'un repas est de 6.50 € dont 2.96 € sont facturés aux parents, avec la régie des « Deux Airelles » le prix de revient passe à 8 €. Monsieur le Maire propose aux conseillers de faire un sondage auprès des parents d'élèves en leur proposant une augmentation de 1 € par repas, soit 3.96 € et de garder à la charge de la commune les 4.04 € restants.

Le conseil municipal donne son accord à cette proposition.

Flavien BARBIER demande à ce que des compteurs de circulation soient installés par la CASE, rue de Saint Pierre, en septembre afin de contrôler le flux des véhicules et leur vitesse.

PROCHAINES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 19 JUILLET 2016 A 18H15
MARDI 6 SEPTEMBRE 2016 A 18H15
